



Depuis 1993, le Comité ZIP protège, réhabilite et met en valeur le fleuve Saint-Laurent sur son territoire pour le remettre au monde.

INFORMATION SUR LE NETTOYAGE DES BERGES PAR LE COMITÉ ZIP DU HAUT SAINT-LAURENT

PERSONNES VISÉES PAR LA PRÉSENTE PROCÉDURE

Cette procédure s'applique pour chaque personne ou groupe de personnes désirant effectuer des travaux de nettoyage dans un cours d'eau ou sur les bandes riveraines d'un cours d'eau.

MISE EN CONTEXTE

En organisant un nettoyage de rives, on peut avoir un impact positif direct sur l'environnement en diminuant, entre autres, l'impact des déchets sur la faune du fleuve Saint-Laurent. De plus en plus d'initiatives de nettoyage des bandes riveraines et de l'intérieur des cours d'eau sont réalisées. Souvent nous pensons faire du bien en retirant les débris, mais nous pouvons causer des torts importants, d'autant plus qu'en certaines périodes de l'année, la faune aquatique est en période de reproduction, une période cruciale pour la conservation et la préservation des espèces.

Pêche et océans Canada régit les périodes pour faire des travaux dans les cours d'eau. Pour notre région, il est interdit de travailler dans le fond de l'eau avant le 1er août et ce, inclus, dans notre cas, les travaux de nettoyage. La fraie de poisson est fragile pour plusieurs espèces et dans notre secteur, il y a aussi la possibilité de nuire à la fraie de certaines espèces menacées et en danger.

II FAUT UN AUTORISATION FACILE À OBTENIR POUR NETTOYER!

1) Si l'activité de nettoyage n'inclus que les bandes riveraines, une activité terrestre sans intrusion dans un cours d'eau, le ou les responsables devront obtenir une approbation écrite du MDDELCC (approbation qui est habituellement obtenue pour les travaux ne nécessitant aucune machinerie dits « à bras d'homme »), et ce, à tout moment de l'année.

2) Si l'activité de nettoyage implique une intrusion dans le cours d'eau pour la récupération de débris qui ne sont pas accessibles de la bande riveraine, le ou les responsables devront obtenir une approbation écrite du MDDELCC (approbation qui est habituellement obtenue pour les travaux ne nécessitant aucune machinerie dits « à bras d'homme ») et ce, à tout moment de l'année.

3) **Dans la période située entre le 1^{er} août et le 1^{er} mars** (période déterminée par Pêche et océan Canada pour la réalisation de travaux pour le territoire), le ou les responsables de l'activité devront contacter Pêche et océans Canada pour déterminer si la soumission d'un formulaire de demande d'autorisation est requise afin d'obtenir une autorisation écrite.

4) Pour toute activité prévue en dehors de la période précisée ci-dessus (**entre le 2 mars et le 31 juillet**), la ou les responsables de l'activité devront remplir le formulaire de demande d'autorisation et le retourner à Pêche et océan Canada afin d'obtenir une approbation écrite pour la tenue de l'activité.

OUTILS POUR AMÉLIORER VOTRE ACTIVITÉ DE NETTOYAGE

Le programme *Ma Propre Plage* existe pour offrir aux groupes et aux citoyens des outils qui permettront d'organiser un nettoyage sécuritaire et d'identifier les problématiques riveraines affectant le site. Le site fournit d'amples renseignements sur les milieux riverains et leurs importances pour la société. Les gens peuvent donc s'investir facilement dans la protection et le rétablissement d'un milieu riverain <http://mapropreplage.net/>

CONTACTS ET RÉFÉRENCES

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques :

Patrice Bourque, chef d'équipe - secteurs hydrique et naturel

Centre de contrôle environnemental du Québec - Direction régionale de l'Estrie et de la Montérégie 900, rue Léger, Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 5A3

Téléphone : 450-370-3085 poste 231

Courriel : patrice.bourque@mddelcc.gouv.qc.ca

Pêches et océans Canada :

France Pouliot, biologiste, Protection des pêches

Examens réglementaires - Direction régionale de la gestion des écosystèmes Pêches et Océans Canada - Gouvernement du Canada

Téléphone : 418 775-0548

Courriel : habitat-qc@dfo-mpo.gc.ca ou France.Pouliot@dfo-mpo.gc.ca

Formulaire de demande d'autorisation de Pêches et océans Canada

www.dfo-mpo.gc.ca/pnw-ppe/reviews-revues/index-fra.html

Le Comité ZIP du Haut Saint-Laurent :

Erin O'Hare, directrice générale

222 rue Alphonse Desjardins, suite 202, Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 2N9

Téléphone : 450 371 2492

Courriel : dg.ziphsl@oricom.ca

En référence : *Périodes pour la réalisation de travaux dans l'habitat du poisson selon les régions administratives du Québec* www.dfo-mpo.gc.ca/pnw-ppe/timing-periodes/qc-fra.html